



Rodez, le 11/02/2019

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs, membres du CTSD,

L'école de la confiance, c'est ce que notre ministre Monsieur Blanquer affiche depuis qu'il est arrivé rue de Grenelle.

Mais comment avoir confiance ? Monsieur le Ministre ne semble pas, lui, avoir confiance en ses personnels puisque, par petites touches, il impose ses méthodes. Il privilégie la presse pour annoncer ce qu'il va faire ou voir les réactions. Il néglige les représentant·e·s du personnel puis s'étonne de leurs réactions par la suite. Est-ce là « l'esprit de finesse » que Monsieur le Ministre empruntait à Pascal lors de son déplacement dans le Lot ? Dernièrement, le SE-Unsa a réussi à faire inscrire dans l'agenda social le sujet de la direction. Que fait notre ministre ? Il fait rajouter en catimini un amendement à sa loi sur la direction, dans la précipitation, avant même le moindre échange. Comment la réponse aux problèmes de direction pourrait être une subordination d'écoles à un collège ? Cela ressemble plutôt à « l'esprit de géométrie »...

Dans une école de la confiance, nous ne comprenons pas que le protocole pour l'Ecole rurale se soit construit, sans que l'ensemble des personnels enseignants, administratifs et d'encadrement, et donc leurs représentant·e·s, ne soit invité officiellement à travailler sur ce document.

Dans ce protocole signé l'an dernier, il est mentionné, je cite, qu'il convient de "*favoriser les types d'organisation du réseau scolaire qui permettent d'apporter une réponse pédagogique et éducative de qualité en :*

- *rompant l'isolement des enseignants en classe unique ;*
- *maintenant des classes de cycle grâce au développement privilégié de structures scolaires à trois classes au moins ;*
- *en permettant une scolarisation des enfants de deux ans en fonction des places disponibles [...]"*

Pourtant, dans les mesures envisagées pour la rentrée, plusieurs écoles passent de 1,5 à 1 poste, d'autres de 2 classes, à mi-temps classe unique, d'autres encore passant à moins de 3 postes. Nous peinons à croire que les objectifs visés dans le protocole seront atteints...

Concernant l'accueil des deux ans, nous ne pouvons que constater l'amenuisement de notre capacité d'accueil, année après année. Nous considérons hypocrite le discours sur les places disponibles. Personne ne veut prendre ses responsabilités puisqu'aucun chiffre par école n'est donné. Au final, l'enseignant·e chargé·e de la direction supporte avec l'équipe ces élèves non comptabilisé·e·s puisqu'il en va de l'avenir de son école et que des règles communes ne peuvent exister à cause de l'enseignement privé et ses fameuses classes passerelles. Concernant l'Ecole privée, d'ailleurs, nous alertons l'administration sur les conséquences de la scolarité obligatoire dès 3 ans en termes de coût supplémentaire pour les municipalités. A enveloppe identique, cela signifie que ces dernières devront rogner sur les dotations aux écoles publiques.

D'autre part, nous noterons que lorsque nous soulignons le manque de places dans les établissements spécialisés ou le délai d'attente pour une prise en charge, on nous répond que c'est du domaine de l'ARS. Certes, mais les relations, notamment sur les besoins, sont-ils si hermétiques entre ministères ? Leur seul point commun se limiterait-il à la simple volonté de réduire le coût ?

Pour finir, nous souhaiterions évoquer la situation d'écoles où des collègues entendent parler de restructuration, de fusion et lorsqu' ils interrogent les élu·e·s de la municipalité, se voient répondre que la consigne est de ne pas en parler, pour ne pas compromettre les négociations. Pourquoi une telle consigne ? Ne peut-on envisager les modifications en construisant, échangeant, avec l'ensemble des acteurs autour d'une table ? Pourquoi ne pas avoir confiance en l'expertise des professionnels que sont les enseignant·e·s et en leur volonté d'amélioration du service public d'Education ?

Si l'Education Nationale ne nous fait pas confiance, comment continuer alors à avoir confiance dans notre institution ?